

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 11 juillet 2002

Demandeur : Option consommateurs

Référence : SCGM-6, document 1, pp. 32-33

Question :

9.1 Veuillez indiquer combien de temps à l'avance SCGM devrait s'engager pour accroître sa capacité de transport sur le tronçon Dawn-Parkway et quelle serait la durée de ce contrat.

Réponse :

9.1 Si, pour obtenir de la capacité additionnelle entre Dawn et Parkway, il était nécessaire de faire une expansion de ce gazoduc, SCGM devrait, selon l'importance de cette expansion, faire la demande entre 15 et 24 mois d'avance et s'engager pour une durée minimale de 10 ans. Si, par contre, il y avait de la capacité de disponible, il n'y aurait pas de délais d'engagement ni d'exigence minimale de durée.